

Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Ville de Varennes partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

Un plan en 3 phases

Phase 1	
Inventaire des secteurs à prioriser	
Objectif ➤ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées.	Actions L'inventaire de notre réseau d'aqueduc et les travaux de réfection et d'entretien des infrastructures réalisés annuellement confirment qu'il n'y a pas de conduite en plomb détectée dans le réseau municipal.

Phase 2

Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif	Actions	Échéancier
<p>➤ Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés.</p>	<p>Échantillonnage (selon la réglementation en vigueur)</p> <p>Communication des résultats aux propriétaires</p>	<p>Du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre de chaque année</p> <p>Dans les 30 jours suivant la réception des résultats</p>

Phase 3

Suivi des résultats, interventions possibles et accompagnement des citoyens

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none">➤ Suivi des concentrations excédant la norme de notre laboratoire qui effectue les prélèvements.➤ Suivi de la présence d'entrée de service en plomb lors de nos travaux de remplacement de conduite d'eau potable.➤ Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau dans la partie publique, le cas échéant.➤ Les propriétaires seront avisés de la date à laquelle les travaux seront effectués sur la partie publique des entrées de service et des conduites d'eau.	<p>Tenir un registre</p> <p>Rechercher la ou les causes du résultat et solution envisageable</p> <p>Planification et réalisation des travaux</p>	<p>En continu</p> <p>Au besoin</p> <p>Au besoin</p>

Rétroaction aux citoyens sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour sur le site internet en cas de détection d'entrée de service en plomb ou en cas de concentration excédent la norme pour permettre aux citoyens de le consulter.	<p>Dépôt de l'état d'avancement sur le site Internet de la municipalité</p>	<p>Février/Mars</p>